



# PROFIL D'ENSEIGNEMENT DU MASTER EN SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

DE L'ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'ULB

# AVANT-PROPOS

**Ce Profil d'enseignement correspond au référentiel de compétences du Master en Sciences de la Santé Publique dispensé à l'École de Santé Publique de l'Université libre de Bruxelles (ESP-ULB). Il s'inscrit dans le cadre d'une profonde réforme liée d'une part à une réflexion menée en interne à l'ESP depuis plusieurs années, et d'autre part, à la nécessaire adéquation avec la nouvelle organisation des études suivant l'adoption du Décret paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.**

## OBJECTIFS POUR LES ÉTUDIANTS

Ce référentiel veut aider les étudiants à mieux comprendre comment le Master dispensé à l'ESP-ULB peut enrichir leurs parcours personnels et à mieux faire le lien entre la formation suivie et leurs projets de carrière professionnelle. C'est en particulier un cadre d'orientation pour :

- › mieux identifier quelles compétences et capacités les enseignements du Master permettent de développer ;
- › et mieux comprendre quels débouchés professionnels sont possibles à l'issue du Master.

Il s'agit d'un outil de référence que les étudiants sont invités à consulter avant le début de leur formation et même de leur inscription, mais aussi tout au long de leur Master afin de suivre et autoévaluer les progrès réalisés dans le développement des différentes compétences.

Les compétences et capacités visées sont communes à l'ensemble du Master, mais chaque étudiant pourra les appliquer de manière différente en fonction de l'orientation disciplinaire suivie et de ses propres projets professionnels.

## OBJECTIFS POUR LES ENSEIGNANTS

Ce référentiel est également un cadre de référence pour les enseignants, appelés à se l'approprier et à l'utiliser dans le développement de leurs modules. Les acquis d'apprentissage, les dispositifs de formation et d'évaluation doivent désormais être mieux orientés vers le développement par les étudiants des capacités et des compétences en santé publique.

La qualité et la cohérence des enseignements devraient ainsi être favorisées.

Communes à l'ensemble du Master, ces compétences et capacités peuvent être déclinées de manière différente dans les pratiques d'apprentissage en fonction des spécificités de l'orientation disciplinaire et des finalités professionnelles visées.

Le cas échéant, des capacités spécifiques aux orientations pourront être associées aux compétences essentielles communes proposées ici. Il s'agit en effet d'un cadre de référence ouvert et actualisable, qui pourra évoluer dans les années à venir en fonction des évolutions en santé publique et des prochaines réformes du Master.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION DE CE PROFIL D'ENSEIGNEMENT

Ce Profil d'enseignement a été développé à partir d'une revue des référentiels de compétences en santé publique élaborés par des instituts de santé publique, des Écoles de santé publique ou des centres de recherche en Europe, aux États-Unis, au Canada et en Australie (cf. Bibliographie). L'analyse et comparaison de ces référentiels nous a permis d'identifier les compétences communes et plus récurrentes, les énoncés les plus pertinents, ainsi que des compétences plus spécifiques mais tout de même importantes pour un professionnel de santé publique.

La plupart des référentiels récoltés ne font pas de distinction entre compétences et capacités. Dans le présent référentiel, nous avons préféré distinguer les compétences générales (9) que l'étudiant développe à travers notre Master, et détailler les capacités spécifiques (62) nécessaires pour les atteindre. S'il est possible de retrouver l'un ou l'autre énoncé issu des référentiels existants, la formulation des compétences et des capacités a été le plus

souvent réappropriée et adaptée au contexte du Master dispensé à l'ESP-ULB et à l'orientation que nous souhaitons lui donner. Pour cela, de nouveaux énoncés ont également été ajoutés.

L'organisation des compétences se distingue également de celle utilisée dans les référentiels consultés. Nous nous sommes en effet inspirés de la «roue des compétences» proposée par Flück (Flück, 2001) et avons regroupé les compétences en quatre catégories complémentaires : (i) compétences techniques, (ii) compétences organisationnelles, (iii) compétences relationnelles et sociales, (iv) compétences d'adaptation.

La réflexion autour des compétences et des capacités en santé publique a été accompagnée par une clarification des pratiques professionnelles dans ce domaine. Nous avons identifié les métiers généralement exercés par un professionnel de santé publique, ainsi que les milieux professionnels où ces métiers peuvent être exercés. Cette analyse nous a permis d'identifier sept situations professionnelles dans lesquelles les futurs diplômés du Master pourront être amenés à appliquer et développer leurs compétences.

## SOMMAIRE

...❖ Quelques définitions importantes	4
...❖ Étudier la santé publique à l'ESP-ULB	5
...❖ Le Master en Sciences de la santé publique	5
...❖ Les pratiques professionnelles en santé publique	6
...❖ Les compétences développées avec le Master en Sciences de la Santé Publique	12
...❖ Passage du Profil d'enseignement aux référentiels de formation et d'évaluation	22
...❖ Bibliographie	23

## QUELQUES DÉFINITIONS

- …❖ L'**approche par compétences** est une méthodologie de construction de curriculums selon la logique des compétences basée sur une approche stratégique et intégrative des objectifs d'apprentissage, des finalités et des moyens en termes de résultats et de processus.
- …❖ La **compétence** implique l'aptitude à mobiliser et à intégrer des ressources pertinentes, internes ou externes, pour résoudre des situations problèmes ou des tâches complexes en lien avec une finalité explicite. C'est le *savoir-agir* en situation.
- …❖ La **capacité** peut être considérée comme une composante de la compétence, comme une ressource nécessaire pour le développement de celle-ci. La combinaison de plusieurs capacités est souvent nécessaire pour pouvoir mobiliser une compétence.
- …❖ Les **situations professionnelles** sont les lieux de pratique professionnelle qui reflètent les grandes fonctions que les étudiants diplômés en santé publique pourront être amenés à exercer dans leur carrière professionnelle.

# ÉTUDIER LA SANTÉ PUBLIQUE À L'ESP-ULB

La santé publique contribue aux sciences de la santé. Sa spécificité est qu'elle s'intéresse à l'analyse des phénomènes de santé dans les populations, plutôt qu'au niveau des individus.

L'objectif de la santé publique est en effet de lutter contre les problèmes de santé et de promouvoir un environnement favorable à la santé des populations. Étudier la santé publique, c'est apprendre à connaître ce qui détermine la santé de la population, au-delà des seuls aspects biologiques et physiques. Il s'agit en effet de comprendre comment les styles de vie, les conditions de vie et le contexte (historique, politique, socio-économique, culturel, environnemental, organisationnel, ...) influencent la santé, ainsi que de promouvoir, planifier et mettre en œuvre les stratégies les plus adéquates pour favoriser la santé des populations.

Pour ce faire, la santé publique fait appel à de nombreuses disciplines et sources de connaissances : médicales et paramédicales, mais aussi la biostatistique, le droit, l'économie, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, la pédagogie, l'épidémiologie, le management, les sciences politiques, la communication, etc. Elle mobilise des méthodes d'intervention variées (quantitatives, qualitatives, ...) et souvent dans le cadre d'approches intersectorielles, impliquant des collaborations avec d'autres secteurs.

# LE MASTER EN SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Master en Sciences de la Santé Publique dispensé à l'École de Santé Publique de l'Université libre de Bruxelles (ESP-ULB) est un Master à finalité spécialisée de 120 ECTS<sup>1</sup> de type «orphelin»<sup>2</sup>. Il est accessible à des étudiants ayant déjà obtenu un diplôme de premier cycle dans d'autres facultés de l'ULB ou d'autres universités, ou dans des Hautes Écoles ; il est également accessible à des professionnels à partir de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Nos étudiants sont issus de domaines variés : médical et paramédical, sciences humaines, gestion, etc.

Le Master en Sciences de la Santé Publique est orienté sur l'importance d'une approche globale et systémique de la santé, centrée sur les acteurs. Dans ce Master à finalité spécialisée, l'étudiant peut choisir parmi cinq domaines spécifiques de la santé publique :

- › Épidémiologie et biostatistique,
- › Gestion des établissements et services de soins,
- › Politique et gestion des systèmes de santé,
- › Promotion et éducation de la santé,
- › Santé et environnement.

L'étudiant peut également choisir parmi une série d'options qui lui permettront soit de se spécialiser davantage, soit d'aborder d'autres disciplines complémentaires.

.....  
1 European Credit Transfer System.  
2 Enseignement de deuxième cycle non précédé d'un premier cycle à l'ESP.

# LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ PUBLIQUE

## Les métiers et les milieux professionnels

Le Master en Sciences de la Santé Publique de l'ESP-ULB forme les étudiants aux divers métiers de la santé publique et les prépare à travailler dans différents contextes, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, dans des structures soucieuses de promouvoir la santé des individus, des familles ou des communautés.

Les débouchés de ce Master sont très larges et variés : ils peuvent aller de postes de cadre et de direction, à des postes de coordination et gestion, à des mandats de recherche, de formation et d'éducation, ou enfin de conseil. Nous pouvons retrouver en particulier les exemples de **métiers** cités dans l'encadré ci-contre.

Ces métiers peuvent être exercés dans différents **milieux professionnels**, qu'ils soient dans le secteur public ou privé, directement liés à la santé et la santé publique, ou plutôt liés à d'autres domaines ayant besoin d'une expertise en santé publique (éducation, social, environnement, sécurité, défense, etc.). Nous pouvons retrouver en particulier les exemples de milieux professionnels cités dans l'encadré ci-contre.

### Exemples de métiers en santé publique

- > Directeur d'une organisation (au sens large : structure de soins, service de soins, institut, agence, association, organisation non gouvernementale, ...)
- > Directeur d'un programme ou d'un projet
- > Directeur financier d'une institution de soins
- > Cadre infirmier ou paramédical
- .....
- > Administrateur / Fonctionnaire
- > Coordinateur / Chargé de programme ou de projet
- > Gestionnaire
- .....
- > Chercheur / Analyste
- > Chargé d'étude / Évaluateur
- .....
- > Enseignant / Formateur / Superviseur
- > Éducateur / Animateur dans des programmes d'information, éducation et communication
- > Chargé de communication et du plaidoyer
- .....
- > Consultant / Conseiller
- .....
- > Travailleur de première ligne

### Exemples de milieux professionnels

- > Administrations publiques (ministères, observatoires, instituts de veille sanitaire, ...)
- > Structures parastatales (agences, services, ...)
- .....
- > Organisations internationales
- > Organisations non gouvernementales
- > Associations
- .....
- > Universités et instituts de recherche
- .....
- > Structures de soins (hôpitaux, maison de repos, maisons médicales, cabinets privés, ...)
- > Mutuelles
- .....
- > Cabinets de conseil et bureaux d'étude
- .....
- > Firmes pharmaceutiques et autres entreprises privées



## LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Nous avons retenu sept situations professionnelles dans lesquelles les professionnels diplômés en santé publique peuvent exercer et développer leurs compétences.

### S1. Le professionnel de santé publique analyse un enjeu relatif à la santé des populations

**Description.** Le professionnel de santé publique approfondit des questions de santé publique à travers la mise en place de recherches (études, revues de littérature, études de cas, recherche-action, évaluations, ...) visant des objectifs variés (l'analyse d'une situation, l'évaluation d'une intervention, le suivi de processus, etc.).

**Exemples de pratiques.** Dans ce type de situation, le professionnel de santé publique peut être responsable de l'ensemble du travail ou être chargé d'une ou plusieurs de ses composantes. Il peut élaborer un protocole de recherche, définir les méthodes de collecte et d'analyse des données, préparer les outils, sélectionner les sources adéquates d'information, collecter et analyser les données, interpréter les résultats obtenus, synthétiser les résultats et rédiger un rapport de recherche, définir les stratégies de diffusion des résultats, présenter les résultats, etc. Il s'agit en général de recherches impliquant la collaboration avec des équipes interdisciplinaires (personnel médical et paramédical, statisticiens, épidémiologistes,

sociologues, anthropologues, économistes, chargés de communication, ...), avec des acteurs intervenants dans d'autres secteurs (social, agro-alimentaire, éducation, etc.), ainsi qu'avec les populations étudiées. Les questions de recherches peuvent dépendre des intérêts propres au professionnel et son organisation, ou émerger d'une demande d'appui de la part d'un organisme extérieur.

**Exemples de métiers et de milieux.** Le contexte professionnel dans lequel ce type de situation peut être vécu est plus fréquemment celui d'un chercheur dans une université ou un institut de recherche ; d'un chargé d'étude au sein d'une association, d'une organisation non gouvernementale, d'une entreprise privée ou pharmaceutique ; d'un consultant indépendant ou employé par un cabinet de conseil. Dans une moindre mesure, peut être également concerné par ce type de situation un professionnel de santé dans une institution de soins ou un chargé de programme dans une administration publique ou une organisation internationale.

## S2. Le professionnel de santé publique développe des politiques, des programmes, des projets de santé publique et de promotion de la santé

**Description.** Le professionnel de santé publique répond à des situations problèmes par des stratégies appropriées en faveur du renforcement des systèmes de santé et de la promotion de la santé des populations.

**Exemples de pratiques.** Le professionnel de santé publique peut être engagé dans les différentes étapes de la planification d'une politique, d'un programme ou d'un projet : il définit les objectifs visés ; il organise le travail ; il analyse le contexte et les besoins ; il analyse et évalue les scénarios d'actions possibles ; il prépare des outils appropriés au contexte d'intervention ; il définit la stratégie et le plan de mise en œuvre ; il participe à l'exécution, au suivi et évaluation, à la révision ; etc. Le domaine concerné peut être spécifique de la santé et de la santé publique, mais aussi d'un autre secteur où un lien avec la santé et une expertise en santé publique sont nécessaires

(éducation, social, environnement, agriculture, défense, ...). Le développement d'une politique, d'un programme ou d'un projet implique en outre la consultation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes et la mobilisation de ressources variées, de manière le plus souvent interdisciplinaire et intersectorielle.

**Exemples de métiers et de milieux.** Le contexte professionnel de ce type de situation est notamment celui d'un professionnel en charge de l'orientation stratégique (directeur, chargé de programme, ...), que ce soit dans une administration publique, une organisation internationale ou non gouvernementale, une structure de soins, une université ou un institut de recherche. Toutefois, ce type de travail se fait généralement en collaboration et avec l'appui (scientifique, technique) de chercheurs, chargés d'études, consultants, qui participent à tout ou partie du processus.

## S3. Le professionnel de santé publique dirige une institution ou un programme / projet

**Description.** Le professionnel de santé publique dirige le travail d'une institution (au sens large), ou un programme / projet de santé publique spécifique au sein de l'institution.

**Exemples de pratiques.** Dans sa fonction de direction, le professionnel de santé publique est responsable de la planification stratégique et financière de l'institution ou d'un programme / projet, du recrutement des ressources humaines, de la représentation auprès des partenaires

extérieurs, des rapports avec les partenaires et les bailleurs, etc.

**Exemples de métiers et de milieux.** Cette situation professionnelle est typique d'un directeur au sein de différents types de structures : une structure de soins, un département, un service, une association, une organisation non gouvernementale, un institut de recherche, etc.



## S4. Le professionnel de santé publique coordonne un programme ou un projet

**Description.** Le professionnel de santé publique coordonne et supervise la mise en œuvre d'un programme ou projet de santé publique.

Il est appelé à collaborer avec des équipes transdisciplinaires composées de gestionnaires, graphistes, informaticiens, ...

**Exemples de pratiques.** Dans son rôle de coordinateur, le professionnel de santé publique rédige les programmes et rapports d'activités ; il suit l'exécution des activités et s'assure de leur réussite ; il met en place le programme qualité ; il coordonne le travail des ressources humaines engagées et les appuie en cas de besoin ; il recherche des financements ; il gère les budgets ; il établit les partenariats ; etc.

**Exemples de métiers et de milieux.** Le contexte professionnel pour ce type de situation peut être celui d'un chargé de programme ou de recherche, d'un gestionnaire, au sein d'une association, d'une organisation internationale ou non gouvernementale, d'une administration publique, d'une structure de soins ou d'un hôpital, d'une entreprise privée, d'une université ou d'un institut de recherche.

## S5. Le professionnel de santé publique organise des activités de formation

**Description.** Il s'agit pour le professionnel de santé publique de s'engager dans la formation des parties prenantes (professionnels de la santé, décideurs, gestionnaires de programmes, communautés, ...) afin de renforcer leurs capacités à répondre à des enjeux variés de santé publique.

ou répondant à une demande d'appui spécifique de la part d'un acteur extérieur. Ces activités peuvent être réalisées de manière interdisciplinaire, en collaboration avec d'autres formateurs et organisations, ou à travers l'implication directe des bénéficiaires.

**Exemples de pratiques.** Le professionnel participe à la conception et/ou la réalisation d'un programme ou d'un module de formation : il définit les objectifs pédagogiques et le contenu des modules, l'organisation pédagogique, les modalités d'évaluations, etc. Il peut s'agir de formations initiales ou continues, proposées par le professionnel ou son organisation,

**Exemples de métiers et de milieux.** Cette situation professionnelle correspond à celle d'un enseignant dans une université, une haute école ou un institut de formation, mais aussi à celle d'un consultant formateur indépendant. Peut être également concerné un prestataire de soins formé en santé publique et chargé de la supervision de collègues ou d'autres professionnels de la santé.

## S6. Le professionnel de santé publique participe à des activités de conseil et de plaidoyer à partir de son expertise

**Description.** Le professionnel de santé publique utilise les connaissances acquises durant sa formation, les résultats de son travail et ses connaissances du contexte pour formuler des avis, des recommandations et des conseils aux parties prenantes, pour influencer la prise de décision et nourrir les politiques de santé ou ayant un impact sur la santé, et pour contribuer à des activités de plaidoyer.

**Exemples de pratiques.** Dans cette situation, le professionnel est appelé entre autres à fournir des conseils, basés sur son expertise et sa connaissance du contexte, à des décideurs (politiques, institutionnels, au niveau d'organisations, etc.) en vue de l'adoption de stratégies pertinentes et favorables à la santé des populations. Il utilise en outre les résultats de son travail et les leçons apprises de son expérience pour contribuer à des campagnes de

plaidoyer en faveur de conditions favorables à la santé. Pour ce faire, il identifie les meilleurs canaux et opportunités de communication ; il choisit et prépare les outils plus adéquats pour la communication de messages ; il établit des liens avec d'autres partenaires, au niveau souvent intersectoriel.

**Exemples de métiers et de milieux.** Le contexte professionnel dans lequel ce type de situation peut être engagé est celui d'un chercheur au sein d'une université ou d'un institut de recherche ; celui d'un directeur d'une structure ou d'un programme, dans ses fonctions de représentation, ainsi que celui d'un coordinateur de programme et de projet dans le cadre de ses liens avec les partenaires extérieurs ; mais aussi celui d'un chargé de communication au sein d'une association, d'une organisation internationale ou non gouvernementale.

## S7. Le professionnel de santé publique organise des activités d'information et d'éducation

**Description.** Le professionnel de santé publique utilise les connaissances acquises durant sa formation, les résultats de son travail et ses connaissances du contexte pour informer et sensibiliser les collègues, les professionnels de la santé, les communautés, etc. Il favorise en outre des pratiques d'échanges de savoirs et de partages d'expériences entre les différentes parties prenantes.

**Exemples de pratiques.** Pour ce faire, le professionnel de santé publique peut être amené à définir les objectifs visés par les activités d'information et sensibilisation ; à sélectionner les modalités et technologies mieux adaptées à transmettre l'information et sensibiliser le public ; à développer les outils nécessaires ; à organiser des séances d'information et des rencontres d'échanges entre les parties prenantes ; à animer des séances d'éducation du patient ; à évaluer les activités menées et adapter les messages, les formats ; etc. Il met en avant des méthodes participatives permettant de faire émerger les différents savoirs, représentations, pratiques des parties prenantes, et de favoriser la co-construction

de nouvelles connaissances et pratiques. Il peut intervenir dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation liées à la santé, ou bien pour d'autres secteurs ayant un lien avec la santé. Ce type de situation implique généralement la collaboration avec les communautés, les décideurs, des graphistes, des programmeurs informatiques, etc.

**Exemples de métiers et de milieux.** Le contexte professionnel est celui d'un animateur ou d'un éducateur au sein d'une association ou d'un service public ; celui d'un chargé de communication au sein d'une administration, d'une organisation non gouvernementale, d'une structure de soins en milieu hospitalier ou extra-hospitalier, d'une entreprise privée ou pharmaceutique. La restitution et la diffusion des résultats de ses recherches et la promotion d'échanges entre les parties prenantes sont également des rôles d'un chercheur au sein d'une université ou d'un institut de recherche, d'un chargé d'étude au sein d'une organisation, d'un consultant indépendant ou employé par un cabinet de conseil.



## COMPÉTENCES TECHNIQUES

«Les compétences techniques sont celles qui fondent l'identité professionnelle de chaque métier. Elles intègrent les **connaissances** (théoriques, techniques, liées aux parties prenantes et à l'environnement) ; les **méthodes** qui permettent de pratiquer et appliquer ses connaissances aux situations professionnelles ; les **savoir-faire** acquis à travers l'expérience» (Flück, 2001 : 65-67).

COMPÉTENCE 1	CAPACITÉS
<p><b>Analyser les principaux enjeux de santé publique dans leur contexte, dans une vision systémique et à la lumière des concepts et méthodes des Sciences de la santé publique et d'autres sciences complémentaires</b></p>	<p>1.1. <b>Décrire un enjeu ou un problème de santé publique</b> dans son contexte (historique, politique, socio-économique, organisationnel, environnemental, culturel, ...)</p>
	<p>1.2. <b>Présenter les tendances</b> de l'état de santé des populations et leurs déterminants (sociaux, économiques, comportementaux, biologiques, physiques, culturels, environnementaux, organisationnels, ...)</p>
	<p>1.3. <b>Faire le lien</b> avec les fondements scientifiques, l'histoire et les principaux éléments et stratégies des Sciences de la santé publique</p>
<p><b>Sens de la compétence :</b> L'apprenant mobilise des connaissances en santé publique et d'autres disciplines complémentaires lui permettant d'identifier et comprendre les enjeux et tendances de santé publique, de les analyser dans leur contexte dans une vision systémique et globale de la santé.</p>	<p>1.4. <b>Utiliser les concepts, les modèles scientifiques et les stratégies</b> développés dans différentes disciplines (médicale et paramédicale, mais aussi biostatistique, droit, économie, sociologie, psychologie, anthropologie, pédagogie, épidémiologie, management, sciences politiques, communication, ...) et dans différents secteurs (santé, mais aussi social, éducation, agriculture, urbanisme, ...)</p>
	<p>1.5. <b>Distinguer les principales parties prenantes</b> et leurs rôles / leurs fonctions dans le domaine de la santé publique aux niveaux local, national et international</p>
	<p>1.6. <b>Estimer les effets des stratégies</b> politiques, sociales et économiques sur la santé et les systèmes de santé aux niveaux local, national et international</p>
	<p>1.7. <b>Interpréter les enjeux de santé publique</b> selon une approche systémique et une vision globale</p>

## COMPÉTENCES TECHNIQUES

### COMPÉTENCE 2

**Planifier des stratégies de santé publique pertinentes selon une approche systémique et suivant les principes d'éthique, d'équité, de justice sociale et de redevabilité**

#### Sens de la compétence :

L'apprenant développe et met en œuvre des stratégies pertinentes pour faire face à des enjeux précis concernant la santé des populations ou le fonctionnement des systèmes de santé. Pour ce faire, il doit être capable de mobiliser les connaissances théoriques, les preuves scientifiques disponibles et les résultats de ses analyses, mais aussi d'appliquer correctement les méthodes et outils adéquats pour une planification et une mise en œuvre efficaces et appropriées.

### CAPACITÉS

- 2.1. **Utiliser des données et des résultats basés sur des preuves scientifiques** pour la planification de politiques, programmes et projets de santé publique
- 2.2. **Élaborer un plan d'action** qui tient compte des ressources disponibles, des besoins et priorités, des leçons tirées d'expériences précédentes et des codes de pratiques éthiques
- 2.3. **Mobiliser les ressources, les techniques et les technologies** appropriées en fonction des objectifs visés et du contexte
- 2.4. **Appliquer des mécanismes de planification participatifs** favorisant des politiques et des programmes inclusifs, prenant en compte la diversité des populations et des contextes
- 2.5. **Présenter les implications, la faisabilité et les résultats attendus de choix différents** en matière de politiques, programmes ou projets de santé publique
- 2.6. **Recommander des pistes d'action** qui prennent en compte la diversité des populations et des contextes, la complexité des systèmes
- 2.7. **Mettre en œuvre des interventions** suivant l'information disponible et les preuves scientifiques, les procédures de gestion des risques et des effets inattendus, la réglementation et les politiques en vigueur, et utilisant des approches éthiques, culturelles, participatives et d'empowerment
- 2.8. **Suivre la qualité** et la performance de la mise en œuvre des interventions
- 2.9. **Adapter la politique, le programme ou le projet** de santé publique à partir des leçons tirées du suivi de la mise en œuvre des interventions



## COMPÉTENCES TECHNIQUES

COMPÉTENCE 3	CAPACITÉS
<p><b>Évaluer des politiques, des programmes et des projets de santé publique prenant en compte la diversité des contextes et la complexité des systèmes</b></p>	<p>3.1. <b>Concevoir le protocole d'évaluation</b> de politiques, programmes et projets de santé publique en respectant les codes de pratiques éthiques</p>
	<p>3.2. <b>Mettre en œuvre l'évaluation</b> d'une politique, d'un programme ou d'un projet en fonction des objectifs visés, du contexte, des méthodes et des échéances prévues</p>
	<p>3.3. <b>Sélectionner les méthodes</b> qualitatives et quantitatives d'évaluation en fonction de leurs forces, limites, utilisations, leur validité et fiabilité</p>
<p><b>Sens de la compétence :</b> L'apprenant applique les procédures, les méthodes et les outils adéquats pour mener à bien l'évaluation de politiques, programmes ou projets de santé publique. Il adapte ses pratiques d'évaluation en fonction du contexte et de la temporalité (évaluation ex-ante, durante et ex-post). Il prend en compte les connaissances disponibles, les expériences précédentes et la complexité des systèmes. Il utilise les résultats de l'évaluation pour formuler des recommandations pertinentes et faisables, nourrir les décisions politiques et stratégiques, informer les populations.</p>	<p>3.4. <b>Appliquer des mécanismes d'évaluation participatifs</b>, favorisant l'implication des parties prenantes et qui tiennent compte de la diversité des populations et des contextes, de la complexité des systèmes</p>
	<p>3.5. <b>Expliquer les résultats</b> d'une évaluation</p>
	<p>3.6. <b>Formuler des recommandations</b> à partir des résultats de l'évaluation</p>

## COMPÉTENCES TECHNIQUES

### COMPÉTENCE 4

#### Réaliser des recherches autour d'enjeux et stratégies de santé publique

##### Sens de la compétence :

L'apprenant réalise des travaux scientifiques et des recherches et étudie des enjeux variés liés à la santé des populations et aux systèmes de santé. Il connaît et mobilise les procédures, les méthodes et les outils adéquats à la collecte des informations, leur sauvegarde, leur analyse, et formule des recommandations issues des résultats de ses recherches.

### CAPACITÉS

- 4.1. **Élaborer un protocole de recherche** en mobilisant les connaissances et méthodes de santé publique
- 4.2. **Collecter les informations** à partir de sources d'informations scientifiques et en lien avec la problématique, à travers les méthodes et technologies appropriées
- 4.3. **Analyser les données** qualitatives et quantitatives à travers les techniques et les technologies adaptées aux objectifs visés
- 4.4. **Mettre en place des processus de recherche participatifs** favorisant l'inclusion des populations cibles et des bénéficiaires, et prenant en compte la diversité des contextes
- 4.5. **Appliquer les codes de pratiques éthiques** dans la récolte, la sauvegarde, l'analyse et la diffusion des données de recherche
- 4.6. **Évaluer la qualité et les limites des méthodes** de recherche utilisées et des résultats obtenus
- 4.7. **Interpréter l'information récoltée** considérant le contexte éthique, politique, scientifique, socioculturel et économique et suivant une approche systémique
- 4.8. **Formuler des recommandations** suivant les résultats de la recherche et prenant en compte le contexte et les questions d'équité, de justice sociale, de redevabilité

## COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES

«Les compétences organisationnelles font référence aux capacités des individus à organiser leur propre travail (définir des priorités, planifier les actions à mener, etc.) et à s'organiser avec des équipes, des partenaires. Ces compétences regroupent tout ce qui relatif à l'**auto-organisation**, l'**organisation avec les autres**, ainsi que l'**organisation pour les autres** (management)» (Flück, 2001 : 67-68).

COMPÉTENCE 5	CAPACITÉS
<p data-bbox="196 815 603 882"><b>Organiser son travail individuel et en équipe</b></p> <p data-bbox="177 987 488 1016"><b>Sens de la compétence :</b></p> <p data-bbox="177 1023 616 1823">L'apprenant sait organiser son travail dans différents contextes, que ce soit pour la planification, pour la mise en œuvre ou pour l'évaluation de politiques, programmes, projets, ou pour la mise en place de recherches en santé publique. Il sait travailler de manière autonome, mais aussi s'intégrer dans des équipes, souvent multidisciplinaires et multisectorielles. Il connaît et mobilise les ressources et les techniques adéquates, il a recours aux technologies appropriées, il gère efficacement son temps et sait prioriser ses activités. Il s'inscrit de manière constructive dans le partage des tâches au sein de l'équipe et privilégie notamment des collaborations multidisciplinaires suivant une approche globale de la santé.</p>	<p data-bbox="699 752 1362 819">5.1. <b>Planifier son travail</b> afin d'obtenir les résultats attendus dans les délais prévus</p> <p data-bbox="699 831 1382 898">5.2. <b>Adapter les méthodes de travail</b> en fonction des circonstances et des responsabilités</p> <p data-bbox="699 909 1433 1010">5.3. <b>Mobiliser les ressources, les techniques et les technologies</b> appropriées dans un souci d'efficacité et d'efficience</p> <p data-bbox="699 1021 1398 1088">5.4. <b>Mettre en place ses activités</b> selon le programme prévu</p> <p data-bbox="699 1099 1406 1128">5.5. <b>Réaliser des tâches variées de manière autonome</b></p> <p data-bbox="699 1140 1414 1279">5.6. <b>Établir des collaborations</b> avec d'autres professionnels de santé publique ou issus de champs disciplinaires divers selon l'enjeu traité et les méthodes visées</p> <p data-bbox="699 1290 1390 1357">5.7. <b>Collaborer au sein d'une équipe</b> selon le partage des charges et les dynamiques de groupe</p>

## COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES

### COMPÉTENCE 6

#### Diriger des équipes et des organisations

##### Sens de la compétence :

L'apprenant sait travailler en groupe, mais aussi prendre la direction des équipes : il partage le travail avec les autres membres du groupe, motive et inspire ses collègues. À une échelle plus large, il sait prendre la direction d'organisations (institut, structure de soins, association, etc.) ; il connaît et applique les principes et les techniques de la gestion des ressources humaines et financières ; il prend des décisions quant aux stratégies à suivre ; il assume des fonctions de représentation auprès de collègues et partenaires extérieurs.

### CAPACITÉS

- 6.1. **Organiser l'environnement de travail** dans un souci de bien-être des ressources humaines et d'amélioration des résultats
- 6.2. **Mettre en œuvre les procédures** de gestion des ressources humaines et les codes de pratiques éthiques
- 6.3. **Appliquer les stratégies et les techniques de gestion des ressources humaines** permettant de favoriser les collaborations, l'esprit d'équipe, le respect des diversités et la résolution des conflits
- 6.4. **Accompagner d'autres professionnels** à atteindre leurs objectifs et à contribuer de manière efficace au succès de leur travail, de leur organisation
- 6.5. **Élaborer un budget** en utilisant les outils adéquats et en fonction des priorités et des ressources disponibles
- 6.6. **Superviser** la qualité et la performance de son équipe ainsi que son organisation
- 6.7. **Représenter** son équipe ou son organisation auprès des partenaires et réseaux extérieurs

## COMPÉTENCES RELATIONNELLES ET SOCIALES

«Les compétences relationnelles et sociales représentent la manière dans laquelle un individu se rapporte socialement à son environnement, comment il réagit et interagit dans le cadre de **relations avec les membres de son équipe**, dans le cadre de **relations managériales**, ou dans le cadre de **relations avec des parties prenantes externes**» (Flück, 2001 : 68).

COMPÉTENCE 7	CAPACITÉS
<p><b>Fournir un appui-conseil pertinent aux parties prenantes (décideurs, professionnels, communautés, ...) au niveau local, national et international en faveur d'une amélioration de la santé des populations et des systèmes de santé</b></p>	<p>7.1. <b>Définir les besoins et les demandes de parties prenantes</b> dans leur contexte (politique, socio-économique, culturel, environnemental, organisationnel, ...)</p> <p>7.2. <b>Répondre aux besoins d'appui</b> des parties prenantes à travers les ressources, les techniques et les technologies appropriées</p> <p>7.3. <b>Former les parties prenantes</b> à travers des stratégies pédagogiques orientées vers le renforcement des capacités, l'empowerment et le changement</p> <p>7.4. <b>Conseiller les parties prenantes</b> à partir des résultats de recherche, des analyses et des évaluations</p> <p>7.5. <b>Utiliser les méthodes de sensibilisation et d'éducation à la santé</b> appropriées aux contextes et aux objectifs visés</p> <p>7.6. <b>Organiser les activités de plaidoyer</b> en fonction du contexte et de l'enjeu visé afin d'atteindre au mieux les résultats</p> <p>7.7. <b>Intégrer les codes de pratiques éthiques</b> dans toutes les interactions avec des organisations, des communautés et des individus</p>
<p><b>Sens de la compétence :</b> L'apprenant mobilise ses connaissances et les résultats de ses travaux de recherche pour informer, former et conseiller les parties prenantes (au sens large, y compris les décideurs, les professionnels de santé, les communautés, les patients, ...) et motiver, inspirer le changement en faveur de conditions favorables à la santé. Pour réussir dans ces missions, il adapte ses attitudes en fonction du public cible et du contexte ; il utilise différentes stratégies de formation, de conseil et de plaidoyer en fonction des objectifs visés ; il respecte les codes de pratiques éthiques et les diversités culturelles.</p>	

## COMPÉTENCES RELATIONNELLES ET SOCIALES

### COMPÉTENCE 8

**Adopter des stratégies de communication différentes en fonction des partenaires, du public cible et des enjeux de santé publique**

**Sens de la compétence :**

Pour réussir dans son rôle d'informateur, formateur et conseiller, l'apprenant communique et écoute les partenaires de manière appropriée et efficace. Il privilégie des approches en faveur de l'inclusion et du renforcement des acteurs, notamment aux niveaux des communautés locales ; et il sait se rapporter à des individus, des groupes ou des réseaux. Plus en général, il choisit, prépare et présente l'outil le plus approprié aux circonstances : il rédige de manière claire des documents différents (article dans un journal scientifique, note de presse, note technique pour les décideurs politiques, affiche d'information pour le grand public, brochure à l'endroit d'un public jeune, etc.) et les communique oralement en tenant compte du public et du contexte, en utilisant les ressources et les technologies les plus efficaces.

### CAPACITÉS

- 8.1. **Collaborer** avec l'ensemble des parties prenantes (patients, communautés, professionnels de santé, décideurs, etc.) suivant des approches interculturelles, participatives, inclusives, de renforcement des capacités et d'empowerment, et dans le respect de la diversité
- 8.2. **Rédiger des documents** suivant le format (rapport scientifique, note technique, note de synthèse, poster de conférence, article scientifique, article de divulgation, ...) le mieux adapté au public (groupes cibles, décideurs, grand public, chercheurs, ...) et aux objectifs visés (sensibiliser, informer, conseiller, ...)
- 8.3. **Communiquer oralement** suivant le format (présentation, échange, entretien, reportage audio-visuel, ...) le mieux adéquat au public et aux objectifs visés
- 8.4. **Utiliser de manière complémentaire des techniques de communication** écrite, orale, non verbale et d'écoute lors des échanges avec les partenaires, les communautés, les bénéficiaires
- 8.5. **Interpeller différents réseaux d'acteurs** actifs dans le domaine de la santé publique et/ou d'autres secteurs



## COMPÉTENCES D'ADAPTATION

«Les compétences d'adaptation sont celles qui permettent à tout professionnel de s'adapter aux changements de situation, de remettre en question ses propres connaissances, capacités, savoir-faire, d'évoluer et de s'améliorer dans ses pratiques de travail. Il s'agit en particulier de **l'adaptation à l'environnement**, de **l'auto-adaptation**, et de **l'adaptation aux évolutions du métier**» (Flück, 2001 : 68).

COMPÉTENCE 9	CAPACITÉS
<p><b>Faire évoluer son travail en fonction des changements scientifiques et contextuels et suivant un plan de développement professionnel et personnel cohérent</b></p> <p><b>Sens de la compétence :</b> Le domaine de la santé publique est vaste et en constante évolution. L'apprenant consulte régulièrement des sources d'informations scientifiques, apprend des expériences précédentes et des autres. Il sait analyser de manière critique ses propres capacités et connaissances et essaie de renforcer ses compétences professionnelles en cas de lacunes. Il suit des stratégies de formation continue adaptées à ses processus d'apprentissage et de manière cohérente avec son propre parcours personnel et son plan de carrière. Il est ouvert aux changements et à la diversité.</p>	<p>9.1. <b>Mettre à jour</b> régulièrement ses connaissances et ses pratiques à partir des résultats de ses travaux et des leçons tirées de l'expérience, à partir de nouvelles preuves scientifiques et à travers des formations continues</p> <p>9.2. <b>Adapter sa pratique</b> en fonction du contexte (politique, culturel, social, économique, environnemental, organisationnel, ...) et des échanges avec les partenaires et les populations</p> <p>9.3. <b>Adopter des attitudes d'ouverture et de tolérance</b> envers d'autres cultures, approches, méthodes, conceptions</p> <p>9.4. <b>Évaluer ses activités</b></p> <p>9.5. <b>Démontrer un esprit critique</b> dans l'auto-évaluation de ses propres connaissances et pratiques</p> <p>9.6. <b>Améliorer son développement professionnel</b> en prenant conscience de ses propres processus d'apprentissage</p>

# PASSAGE DU PROFIL D'ENSEIGNEMENT AUX RÉFÉRENTIELS DE FORMATION ET D'ÉVALUATION

Le Profil d'enseignement définit le cadre général de la formation. Pour être «opérationnel», il doit s'accompagner d'un programme de formation adapté (référentiel de formation) et d'un cadre d'évaluation des acquis d'apprentissage en lien avec les enseignements.

Le Master vise à stimuler l'autonomie, la responsabilité et l'esprit critique des étudiants. Ces derniers suivent des cours théoriques, mais ils sont aussi engagés dans des travaux individuels ou en groupe, et des mises en situation pratique. Dans le contexte d'une formation fortement interdisciplinaire, mais aussi internationale, étant donné la provenance géographique variée des étudiants inscrits, les travaux pratiques et les séminaires permettent aux étudiants d'apprendre à organiser leur

propre travail, mais aussi à collaborer au sein d'une équipe, à échanger les expériences et à apprendre des autres. Grâce au stage prévu durant la deuxième année, les étudiants ont en outre la possibilité d'intégrer un organisme en Belgique ou à l'international et d'être confrontés à la mise en pratique des connaissances, savoir-être et savoir-faire appris.

Les capacités du Profil d'enseignement sont à la base de l'identification des acquis d'apprentissage (référentiel de formation). Le cadre d'évaluation devra être élaboré par chaque enseignant, sur base de ces capacités et de critères d'évaluation clairement définis et en lien.

# BIBLIOGRAPHIE

## Référentiels de compétences en santé publique

Agence de la santé publique du Canada (ASPC), *Compétences essentielles en santé publique au Canada : version 1.0*, Ottawa, Canada : ASPC, 2007, 27 p.

Birt C, Foldspang A, *European core competences for MPH education*, Brussels, Belgium : Association of schools of public health in the European region (ASPHER), 2011, 37 p.

Brahimi C, *L'approche par compétences. Un levier de changement des pratiques en santé publique au Québec*, Montréal, Canada : Institut national de santé publique du Québec, 2011, 110 p.

Calhoun JG, Ramiah K, McGean Weist K, Shortell SM, "Development of a core competency model for the master of public health degree", *American Journal of Public Health*, 2008 ; 98(9) : 1598-1607

Dempsey C, Battel-Kirk B, Barry MM, *The CompHP core competencies framework for health promotion. Handbook*, Galway, Ireland : Health Promotion Research Centre, National University of Ireland Galway, 2011, 27 p.

École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), *Référentiel de compétences des directeurs des soins*, Rennes, France : EHESP, 2001, 28 p.

Laliberté C, Brahimi C, *Référentiel de compétences en santé environnementale pour la santé publique du Québec*, Montréal, Canada : Institut national de santé publique du Québec, 2012, 51 p.

Parent F, Kohn L, *Le référentiel de compétences intégré pour la finalité PolSys du Master de santé publique de l'ESP-ULB. Un cadre de référence pour la formation*, Document interne de travail, version 2012, 40 p.

Queensland health, *Health practitioner Core Competency Descriptor : Public health officer*, Brisbane, Australia : Queensland health, 2009

The Council on Linkages between Academia and Public Health Practice, *Core competences for public health professionals*, Washington, DC : Public Health Foundation, 2010, 21 p.

The American Organization of Nurse Executive, *The AONE Nurse Executive Competencies*, Washington, DC : 2005, 6 p.

Van Quaethoven C, Weyts J, et les membres du groupe de travail. *Référentiel de compétences : spécialisation de santé communautaire liée au Bachelier en soins infirmiers*, Bruxelles, Belgique : Fédération Wallonie-Bruxelles, septembre 2012

## Autres références

Agence de la santé publique du Canada (ASPC), *Édifier une main-d'œuvre en santé publique pour le 21<sup>e</sup> siècle*. Ottawa, Canada : ASPC, 2007, 27 p.

Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé (CCNDS), *Compétences essentielles en santé publique au Canada : analyse et comparaison du contenu relatif aux déterminants sociaux de la santé*, Antigonish, Canada : CCNDS, Université St. Francis Xavier, 2012, 16 p.

Flück C, *Compétences et performances : une alliance réussie ?*, Paris, France : Les éditions Demos, 2001, 182 p.

Fried LP, Begg MD, Bayer R, Galea S, "MPH Education for the 21st Century : Motivation, Rationale, and Key Principles for the New Columbia Public Health Curriculum", *American Journal of Public Health*, 2014 ; 104(1) : 23-30

Jonnaert P, *Compétences et socioconstructivisme : un cadre théorique. Perspective en éducation et formation*, 2<sup>ème</sup> édition, Bruxelles, Belgique : De Boeck, 2009, 100 p.

Le Boterf G, *Construire les compétences individuelles et collectives*, 6<sup>ème</sup> édition, Paris, France : Éditions d'Organisation, 2013, 302 p.

Parent F, *Penser la formation des professionnels de la santé. Une perspective intégrative*, Bruxelles, Belgique : De Boeck, 2013, 444 p.

Parent F, Baulana R, Kahombo G, Coppieters Y, Garant M, De Ketele JM, "A comprehensive competence-based approach in curriculum development : Experiences from African and European contexts", *Health Education Journal*, 2011 ; 7(3) : 301-17.

Parent F, Baulana R, Coppieters Y, Kahombo G, d'Hoop E, Lemenu D, Garant M, De Ketele JM, «Mieux gérer la cohérence pour renforcer les ressources humaines en santé : paradigmes et méthodes pour une intégration efficace des pratiques professionnelles et communautaires en formation», *Pédagogie Médicale*, 2010 ; 11(2) : 111-125.

Parmentier P et coll., *Référentiel de compétences intégré en kinésithérapie*, HELB, Bruxelles, Belgique, juin 2010.

Tardif J, *L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement*, Montréal, Canada : Chenelière Éducation, 2006, 384 p.

❖ **Profil d'enseignement réalisé par** Jessica Martini, Yves Coppieters, en collaboration avec les membres du Jury du Master en Sciences de la santé publique.

❖ **Nous remercions pour leurs relectures, commentaires et suggestions :** Marie Boulvain et Marie Blondeau de la Cellule PRAC-TICE de l'ULB ; Claude Flück ; Myriam De Spiegelaere, Thierry Walvarens, les enseignants ayant participé aux réunions de travail et tous les membres du Jury du Master en Sciences de la santé publique.

❖ **Veillez citer le document de la façon suivante :** Martini J., Coppieters Y., les membres du Jury du Master en Sciences de la santé publique, *Profil d'enseignement du Master en Sciences de la santé publique de l'École de Santé Publique de l'ULB*, École de Santé Publique – Université libre de Bruxelles, Belgique, juin 2014.

Éditeur responsable : Yves Coppieters

Relecture : Maryse Gombert

Mise en page : Nathalie da Costa Maya, CDCS asbl – [cdcs.ulb.ac.be](http://cdcs.ulb.ac.be)

Imprimé par : AZ Print

#### SECRÉTARIAT DU MASTER

École de Santé Publique  
ULB, CP 591  
Route de Lennik 808  
1070 Bruxelles

Maggy BLONDEL  
Tél.: +32 2 555 40 14  
[secretariat.esp@ulb.be](mailto:secretariat.esp@ulb.be)

Mélissa VAN HUMBEECK  
Tél.: +32 2 555 66 45  
[secretariat.esp@ulb.be](mailto:secretariat.esp@ulb.be)

<https://esp.ulb.be>